

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019**

Le huit avril deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux avril deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LAHUEC, Maire.

**Etaient présents :** M.M. Michel LAHUEC, Xavier JODOCIUS, Marcel STEPHAN, Marie-France HELIAS, Gilberte LE NAOUR, Isabelle QUERE, Annick JACQ, René GLO, Yves CORROLLER, Jean-François DANIEL, Monique HELORET, Camille LE BRETON, Martine MORIN, Laurence SIOHAN.

**Absents excusés :** M. Patrick COUSTANS  
Mme Caroline GERMOND

**Secrétaire de séance :** Mme Gilberte LE NAOUR

\*\*\*\*\*

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'inscrire une question supplémentaire à l'ordre du jour.

- Autorisation de programme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

**D'INSCRIRE** cette question à l'ordre du jour.

**1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la séance du 31 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

**2 - COMPTE DE GESTION 2018**

Le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Le Receveur Municipal doit être voté préalablement au compte administratif. Ce compte de gestion reprenant l'ensemble des mouvements comptables de l'année, n'appelle ni observation ni réserve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte de gestion 2018.

**3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le compte administratif 2018 fait apparaître les résultats suivants :

**Section de Fonctionnement**

Dépenses	872 028,32 €
Recettes	1 215 083,99 €
Excédent de clôture de l'exercice	343 055,67 €

## Section d'Investissement

Dépenses	770 129,38 €
Recettes	1 167 544,72 €
Déficit d'investissement 2017 reporté	63 747,14 €
Excédent de clôture de l'exercice	333 668,20 €

### *Restes à réaliser à reporter en 2019*

Dépenses	1 095 442,81 €
Recettes	1 092 631,33 €

### *Résultat cumulé*

Besoin de financement	2 811,48 €
-----------------------	------------

Résultat de clôture hors restes à réaliser : 676 723,87 €

Résultat de clôture y compris restes à réaliser : 673 912,39 €

Monsieur le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Xavier JODOCIUS, 1<sup>er</sup> adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif 2018.

## **4 - BUDGET 2019 : AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2018 s'élève à 343 055,67 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter 2 811,48 € de cet excédent à la section d'investissement au compte 1068 afin de compenser le besoin de financement et de reporter 340 244,19 € en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

**D'AFFECTER** une partie de l'excédent de fonctionnement 2018, soit 2 811,48 € à la section d'investissement au compte 1068 et de reporter 340 244,79 € en section de fonctionnement.

## **5 - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taux de taxe 2018 soit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	12,16 %
Taxe foncière (bâti)	15,80 %
Taxe foncière (non bâti)	50,51 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** les taux d'imposition des taxes directes locales tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus.

## **6 - BUDGET PRIMITIF 2019**

Le budget 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 525 892,19 € en section de fonctionnement, et en section d'investissement il s'élève à 1 864 982,81 € en dépenses et à 2 295 467,20 € en recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

**D'ADOPTER** le budget primitif 2019 de la Commune, tel qu'il a été présenté ci-dessus.

## **7 – AUTORISATION DE PROGRAMME**

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement.

Chaque année les reports de crédits de paiement se font sur les crédits de paiements de l'année N+1 automatiquement, sauf décision contraire du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

**DE VOTER** l'autorisation de programme suivante :

**Autorisation de programme n°19-01 : Espace multifonctionnel à dominante sportive.**

Exercice	2019	2020	2021	TOTAL
Crédits de paiements prévisionnels	300 000	1 500 000	250 000	2 050 000

## **8 - INFORMATIONS DIVERSES**

La séance est levée à 21 heures 22.

Le Maire,  
Michel LAHUEC

